

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de convocation : 23/09/2022

Date de l'affichage : 23/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Champdor-Corcelles, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, DUFOUR Jérôme, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Pierre, TROIANO Thierry et SERPOL Denise.

Excusés: AUBERT Anthony (procuration donnée à LAGGER Hugues), GENOIS Aline (procuration donnée à DUFOUR Jérôme), GREAU Xavier, JUSTET Claire, MONNET Angélique, REY Michel (procuration donnée à SERPOL Denise).

Absent: NAVEAU Alexandre

Ouverture de la séance à 20h40

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de nommer un secrétaire, Mme SERPOL se propose, l'assemblée donne son accord à 15 voix pour et 0 voix contre.

La secrétaire de cette séance du 29 septembre 2022 est Mme SERPOL Denise

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

1/ Validation du Procès-verbal du conseil précédent (05/07/2022)

Monsieur Le maire explique que la réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales impose désormais l'établissement d'un procès-verbal pour chaque conseil municipal tenu. Ce procès-verbal doit être validé au conseil municipal suivant. Une liste des délibérations prise lors du conseil doit être affichée dans la semaine qui suit chaque conseil.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires du procès-verbal du conseil municipal du 05/07/2022. Il en donne lecture et demande aux conseillers s'ils souhaitent apporter des modifications.

Le procès verbal du conseil municipal du 05/07/2022 n'appelant aucun commentaire **est validé après délibérations à 15 voix Pour et 0 voix Contre**

2/ Vente du tracteur-tondeuse KUBOTA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur-tondeuse KUBOTA (immatriculé 6458 X 01 mis en service le 10/06/2002) ne fonctionne plus.

Un particulier a proposé de le racheter pour la somme de 100 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour effectuer la vente de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 15 voix Pour et 0 voix Contre la vente du tracteur Kubota au prix de 100 € au particulier qui en a fait la demande.

3/ Participation à la recherche mutualisée de nouveaux médecins

Monsieur le Maire explique que l'objectif de cette démarche est de garantir à la population du Plateau un accès aux soins

La maison médicale fonctionne depuis plusieurs années mais certains médecins vont partir à la retraite et l'arrivée de 2 nouveaux médecins en 3 ans n'est pas suffisante pour assurer l'accès aux soins pour tous.

La commune de Plateau d'Hauteville s'est saisie de ce problème et sollicite notre commune et les communes alentours pour participer à une campagne de recrutement de jeunes médecins.

Il s'agit de s'engager dans une démarche « d'aller-vers » via l'ISNI (Intersyndicale National des Internes) qui s'occupe de diffuser des propositions d'installation à leurs 12 000 adhérents (internes ou jeunes médecins ayant moins de 10 ans d'expérience) par le biais d'une revue et de diffusions sur le WEB.

Cette annonce serait diffusée 2 fois pour un coût total de 6 600 euros.

La prise en charge serait répartie de la façon suivante : 2640 € des établissements de soins, 2640€ de la commune Plateau d'Hauteville et 1320€ des 6 autres communes (Champdor-Corcelles, Brénod, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu) en fonction de leur nombre d'habitants. Le montant de la participation de notre commune serait de 470 €.

Parmi l'assemblée les questions suivantes sont posées :

- Quelle est la stratégie de communication, quels arguments vont être avancés pour attirer ces jeunes médecins ? :
 - o pour un couple de jeunes médecins, si un des deux intègre le cabinet médical l'autre peut intégrer un des nombreux établissements hospitaliers du Plateau
 - o il y a une prise en charge dégressive des loyers sur 5 ans
 - o Le docteur Jacques FUMEX est le référent de ce dossier et possède un large réseau qui va être activé dans cette recherche.

- Il s'agit d'une somme importante (6600 €) pour simplement 2 annonces et le pourcentage de réussite annoncé est de 35%, on peut se demander si cela en vaut vraiment la peine ?
 - o Oui cela paraît effectivement important mais les deux annonces vont être lancées dans un réseau spécialisé.
 - o il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition car les médecins se font rares. La conjoncture actuelle fait qu'il faut aller les chercher, trouver les arguments pour les attirer et faire qu'il reste en place, et ceci bien que ce soit une activité professionnelle très rémunératrice.
 - o Il est compréhensible que cela puisse heurter certains conseillers mais il n'y a guère d'autres moyens pour tenter de remédier à cette situation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **approuve la participation de la commune à hauteur de 470€** à 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mr BALLAND Alain et Mme LANTRAN Pascale).

4/ Désignation d'un conseiller municipal « correspondant incendie et secours » auprès de la préfecture.

Monsieur le Maire explique que la commune a été destinataire d'un courrier de la préfecture ce 07 septembre pour désigner un correspondant « incendie et secours ».

Monsieur Le Maire propose de confier cette mission à Mme SERPOL Denise qui suit les dossiers relatifs à la sécurité incendie et aux secours (suivi des visites de sécurité des bâtiments communaux, mise en place du Plan de Sauvegarde, exercices de secours à la baignade....).

Le Conseil Municipal à 15 voix Pour et 0 voix Contre valide la désignation de Mme SERPOL Denise en tant que Correspondante « incendie et secours » auprès de la Préfecture.

5/ Tableau des emplois de la commune : suppression du poste d'adjoint d'animation rattaché à l'école de Corcelles et création d'un poste d'adjoint technique à 9h/35h

Monsieur le maire explique les motifs des modifications des postes suivants :

1/ Suppression au 1^{er} octobre 2022 du poste d'adjoint d'animation en CDD à 20h22 sur le site de l'école de Corcelles suite à la fermeture de l'école de Corcelles.

2/ Création au 1^{er} octobre 2022 d'un poste d'adjoint technique en CDD à 9h/35h rattaché au service périscolaire de l'école de Champdor-Corcelles (7h par semaine annualisées) et chargé d'effectuer l'entretien des communs de la mairie et du bâtiment de la Fromagerie de Corcelles (2h /semaine). La rémunération mensuelle se fera sur la base de l'indice brut 382- indice majoré 352.

Cet adjoint technique sera amené à effectuer des heures complémentaires lorsque seront loués les 2 salles des fêtes, le château, l'ancienne usine et la salle des aînées de Corcelles.

Il aura en charge l'entretien et l'accueil de ces salles. Il assurera le remplacement des agents du périscolaire et de la régie camping-gîte-baignade lors des congés annuels et des congés maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix Pour et 0 voix Contre :

- **APPROUVE** le tableau des emplois ci-après :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emploi	Nombre	cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif		
secrétaire de mairie	1	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
Service Technique		
Entretien voirie, bâtiments et espace public	3	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Entretien et régies du gîte, du camping baignade et du tennis	1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à 35h par semaine annualisées (CDD)
Accueil cantine garderie Entretien des locaux (ménage cantine, école et mairie)	1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
ATSEM	1	ATSEM 29h39/35 ^{ème} annualisées
Secrétaire de mairie	1	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 21 h par semaine (titulaire)
Adjoint technique (périscolaire, entretien et accueil des salles mises en location)	1	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 9h par semaine annualisées (non titulaire)
Accueil cantine garderie, entretien des locaux (ménage école et mairie) et remplacement régisseur camping-gîte	1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 21h par semaine (titulaire)
Agent postal	1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à 12h30 par semaine (non titulaire)

Informations diverses

- Bilan saison estivale :
 - Baignade : 15 400 entrées
 - Exposition au château : pendant ces 28 jours d'exposition il y a eu 798 visiteurs (752 en 2021), 13 animations qui ont attirées 698 personnes, un marché des producteurs qui a été très éphémère car la pluie s'est invitée dès l'ouverture et les exposants sont aussitôt repartis.
 - La commune s'est découvert un vivier d'acteurs (Martine CAPRON, Pierre TARDY, Brian...) qui ont participé au Projet ChActeau 2 scène 1 de Christophe ROSSO.
 - La fête des bucherons : magnifique réussite de cette édition 2022 qui a accueilli le Champion de France, il y a eu une très forte participation sur les 2 journées et lors des 2 soirées et le soleil était présent.
 - Il y a eu 2782 nuitées au camping et au gîte entre juin et septembre (juin :322, juillet :939, août : 1125, septembre : 396)

- Dates à venir :
 - Samedi 1^{er} octobre : les tartes du comité Saint Victor
 - Samedi 15 octobre : la pièce de théâtre « Eternelles précieuses »
 - En novembre, la pièce de théâtre « En lambeaux » par la Cie du Mont Royal
 - Dimanche 27 novembre : marché des producteurs
 - 1^{er} week-end de décembre : le Téléthon

- Monsieur Le maire annonce que la commune a réceptionné le broyeur qu'elle avait budgété cette année (13920 €), il vient compléter les équipements des services techniques qui ont reçu pour rappel la balayeuse-tondeuse ce printemps.

- Mr TROIANO Thierry aborde le sujet de l'éclairage public, il demande si la commune envisage d'éteindre ses lampadaires une partie de la nuit, des communes comme Jujurieux ont divisé par deux leur consommation d'électricité en faisant cela.
 - Monsieur le Maire explique que la commune démarre à la mi-octobre avec le SIEA des travaux d'enfouissement des réseaux secs et qu'il est prévu de remplacer toutes les ampoules de la commune par des LED.
 - D'autre part la commune a adhéré via le SIEA à un groupement d'achat d'électricité, grâce à cela le tarif est bloqué jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Les conseillers souhaitent que leur soit communiqué le coût de l'éclairage public, il leur sera transmis.

L'éclairage public de la commune est équipé d'une horloge, il est aussi possible d'en baisser l'intensité. Une proposition est faite d'éteindre de 23h à 5h.

Monsieur le maire met en exergue le fait qu'à partir de 5h la consommation d'électricité augmente très fortement car l'activité de la population démarre (foyers, industrie, entreprises), rallumer à partir de cette heure-là ne semble pas judicieux.

La problématique de l'énergie est double : il faut trouver le moyen de gérer les pics de consommation et maîtriser les coûts.

- Mme SERPOL retrace la visite « état des lieux » en forêt qu'elle a faite avec Bérenger BOUILLOUX, garde forestier de notre secteur.

Elle a pu constater au sein des deux forêts des dégâts importants dus à la sécheresse et aux scolytes, elle fait circuler les photos qu'elle a prises.

Elle annonce qu'il y a en conséquence de gros volumes de bois secs à couper. L'entreprise Monnet-Sève qui a un chantier sur Champdor va être sollicitée pour en couper. Quant à la forêt de Corcelles, il faut faire attention aux petits sapins qui poussent sous ces bois secs.

Une fois ces bois secs coupés il va falloir replanter. La question actuelle est le choix des essences à retenir pour ces plantations. D'autre part en cumul cela représente de grandes surfaces. La solution pourrait être de replanter par petite touche chaque année en testant certaines essences. Il faut éviter

les coupes rases qui font rentrer l'air chaud dans la forêt et altère le micro-climat de la forêt, les arbres autour de ces parcelles rasées souffrent.

- Goûter du CCAS : Ce 29 septembre nos aînés ont été accueillis au gîte par l'équipe du CCAS pour un goûter animés. L'assemblée a été moins enthousiaste que lors des repas proposés les années précédentes. Le concept « goûter animé » a moins plu. Le CCAS avait fait ce choix car il était difficile cette année de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée en offrant un repas (hausse des prix). Le cerdon a cependant été très apprécié.

Fin de la séance à 21h54

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

Mme SERPOL Denise, secrétaire de séance

